

## Élections du 3 avril 2012

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### COLLEGE : B - Autres Enseignants et Assimilés

#### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud 11 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

#### Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	7
Nombre total d'inscrits :	1714
Nombre total de votants :	751
Nombre total de bulletins nuls :	22
Nombre total de suffrages exprimés :	729

#### ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Liste Université Paris-Sud, ambitieuse et solidaire soutenue par SNESUP, SNCS, SNEP(FSU)	438
Liste Université publique et responsable	291

Considérant que la liste **Université Paris-Sud, ambitieuse et solidaire soutenue par SNESUP, SNCS, SNEP(FSU)** obtient la majorité des voix et il lui est par conséquent attribué le nombre entier immédiatement supérieur à la moitié des sièges à pourvoir, **soit 4 sièges**

Considérant que le quotient électoral est de :  $729 / 3 = 243$

